



Formulaire d'inscription Electricien Chef de Chantier

EIT.valais

Inscription Je souhaite m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) – **Cochez SVP** – Une confirmation vous sera demandée pour chaque module

		Cotisant contribution professionnelle (CPR)	Non-Cotisant CPR
☐ Module 1	Courant faible/télécommunication	Fr. 700. --	Fr. 1'100. --
☐ Module 2	Installation courant fort	Fr. 700. --	Fr. 1'100. --
☐ Module 3	Normes/Règles de la technique/ Sécurité au travail	Fr. 700. --	Fr. 1'100. --
☐ Module 4	Schémas et appareils/Plans	Fr. 700. --	Fr. 1'100. --
☐ Module 5	Métrés/Calculations	prix compris avec module 4	
☐ Examen final	Conduite de chantier*	Fr. 700. --	Fr. 1'100. --

*Les modules 1 à 5 doivent être réussis. Pour les électriciens de montage, 1 année de pratique avant le début de la formation est demandée.

→ Pour obtenir la subvention de la commission professionnelle paritaire et de l'association cantonale, les factures et les justificatifs de paiement doivent être établis au nom du candidat.

Merci de joindre une copie de votre CFC avec ce formulaire.

Une fois l'inscription confirmée, une convocation, le programme du module ainsi qu'un bulletin de versement seront envoyés au candidat. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le candidat se sera acquitté de la finance d'inscription ou d'un premier acompte (possibilité d'obtenir un plan de financement, sur demande).

Candidat

Données personnelles du candidat

Titre	☐ Mme ☐ M
Nom	
Prénom	
No AVS	
Date de naissance	
Adresse	
NPA / Lieu	
Lieu d'origine	
Nationalité	
Téléphone	
Mobile	
E-mail	

Activité professionnelle

Données professionnelles du candidat

Profession	
Activité	
CFC de	
Année	
Nom de l'employeur	
Adresse	
NPA/ Lieu	
Canton	
Correspondance	☐ Digital ☐ Papier

En apposant sa signature, le candidat déclare accepter les conditions générales ci-contre :

Lieu et date : Signature du candidat :

Conditions générales

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, **par écrit, 15 jours** avant le début du cours.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Pour les cas de désistements exceptionnels, veuillez-vous référer aux Conditions générales.

Merci de retourner le formulaire par mail à : ffc@bureaudesmetiers.ch